

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

## Vérifications décennales des terrains

- Vérification du stade des Buclanes de Certines NNI 010690101 le 09 novembre 2021 par messieurs Jean Paul BACONNET et François PELLET.
  - Rapport à effectuer par la CDTIS pour transmission à la ligue.

## Vérifications périodiques des éclairages (toutes les deux saisons augmentées de deux saisons supplémentaires pour les éclairages LED)

- Vérification du stade de Gléteins de Jassans NNI 011940101 le 08 novembre 2021 par messieurs Jean Paul BACONNET et François PELLET.
  - Rapport à effectuer par la CDTIS pour transmission à la ligue.

## Prochaines vérifications planifiées

- Vérification du nouveau terrain synthétique de Polliat le 15 novembre 2021.

## Informations générales

### Les zones techniques

Une zone technique est délimitée, de façon très apparente par une ligne blanche (de couleur ocre par temps de neige) de 10 cm de largeur, en tirets pointillés, quels que soient les espacements. Le tracé en tirets permet de distinguer aisément le tracé de la zone technique du tracé des lignes de touche.

La zone technique est tracée devant le banc de touche de chaque équipe de manière identique, à une distance de 1m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1 m minimum à 2,50 m maximum de la ligne de touche.

La distance d'1 m minimum est mesurée à l'extérieur des tracés.

La zone technique n'a pas d'utilité si l'installation ne comporte pas de bancs de touche.

Pour la CDTIS : JF JANNET